

15293/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 novembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 novembre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen
Remplacement d'un membre autrichien du jury européen**

E18320

Bruxelles, le 10 novembre 2023
(OR. en)

15293/23

CULT 151

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	12783/23
Objet:	Action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen <i>Remplacement d'un membre autrichien du jury européen</i>

1. Conformément à la décision 2011/831/UE du Conseil¹, le Conseil nomme tous les trois ans quatre membres du jury européen d'experts indépendants pour le label du patrimoine européen. Le 29 novembre 2021, le Conseil a nommé ses quatre membres du jury européen pour la période 2022-2024².
2. Par courrier électronique daté du 29 août 2023, la Commission a informé le Secrétariat général du Conseil que M^{me} Heidemarie UHL (Autriche), l'un des quatre experts du Conseil nommés, était décédée le 11 août 2023.

¹ JO L 330 du 14.12.2011, p. 23.

² Document 12783/21.

3. Si un membre du jury européen n'est pas en mesure d'exercer son mandat, la décision n° 2011/831/UE du Conseil prévoit, à son article 2, paragraphe 6, que l'État membre qui a initialement nommé ce membre nomme un remplaçant dès que possible; que cette nomination doit satisfaire aux exigences fixées dans les parties 1 et 2 de l'annexe de la décision 2011/831/UE du Conseil; et qu'elle s'applique pour la durée du mandat de ce membre restant à courir.
 4. L'Autriche a proposé M^{me} Pia SCHÖLNBERGER comme remplaçante. Le comité des Affaires culturelles a examiné la candidature de M^{me} Schölnberger lors de sa réunion du 24 octobre 2023 et a conclu qu'il était satisfait à toutes les exigences.
 5. Il est dès lors suggéré que le Comité des représentants permanents invite le Conseil à approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la nomination de M^{me} Pia Schölnberger (Autriche) dans la catégorie 1 (Histoire et culture européennes) en tant que membre du jury européen pour le label du patrimoine européen pour le restant de la période expirant le 31 décembre 2024.
-